

## COLLECTIVITÉS (COMMUNES ET INTERCO) ENTRE 10 000 ET 20 000 HABITANTS



Saint  
Just  
Saint  
Rambert

Ville de Saint-Just Saint-Rambert

### 1er budget participatif de Saint-Just Saint-Rambert



La démarche s'inscrit dans un cadre réglementaire

OUI  NON

La démarche est

PONCTUELLE  PÉRENNE

La collectivité/métropole participe à un programme

OUI  NON

\*Ville active et sportive

THÈMES

NUMÉRIQUE	EAU	SANTÉ	MOBILITÉ	SOLIDARITÉ
ÉNERGIE	URBANISME			
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE		CULTURE	ENVIRONNEMENT	

## RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHE

La ville de Saint-Just Saint-Rambert, 16 000 habitants, a lancé son 1er budget participatif en 2024 en consacrant 50 000 € à un projet issu de propositions citoyennes. Les habitants ont été invités dès le 7 octobre 2024 à envoyer leurs idées avant le 1er décembre. A la suite d'une première analyse de faisabilité, sept projets d'intérêt général ont été soumis au vote « surprise » d'une assemblée de 700 personnes lors de la cérémonie des vœux en janvier 2025. Grâce à son téléphone, chacun a pu voter pour son projet préféré, aboutissant au choix d'un terrain de padel. Olivier Joly, Maire, a souhaité présenter chaque projet y compris ceux n'étant pas éligibles et aborder la notion de choix qui s'impose aux élus dans l'exercice de leur mandat. Cette soirée s'est inscrite sous le signe de la pédagogie qui a abouti à un vote collectif mieux compris par les participants.

## LA DÉMARCHE

### PRÉPARATION

\* contexte, qui initie le projet, objectifs poursuivis, date de mise en place du projet, coût total du projet, territoire concerné, transparence des documents et de la démarche depuis sa mise en place, calendrier de suivi, communication, etc.

En 2020, l'équipe municipale majoritaire annonce le lancement du premier budget participatif de Saint-Just Saint-Rambert. Le principe est inscrit dans le plan de mandat. Les élus souhaitent en effet donner plus de place à l'écoute des habitants dans les décisions. Ce principe s'établit autour de plusieurs actions mises en place au fil de la mandature :

- Forte présence des élus sur le terrain, notamment lors des manifestations et événements associatifs de la commune. Ces rencontres informelles permettent d'identifier des problématiques rencontrées par les habitants et de faire émerger des projets ;
- Mise en place de la plateforme numérique Illiwap qui, en plus de permettre le signalement de dysfonctionnements dans la ville (lampe en panne, déchet sauvage, nid de poule...) est utilisé par des habitants pour suggérer des actions et idées ;
- Mise en place de l'écoute citoyenne avec une élue référente, qui reçoit et rencontre les habitants afin de solutionner des problématiques de voisinage, d'accès aux services publics ou de désaccord avec une décision de la commune ;
- Mise en place d'un conseil des aînés, organe représentatif et consultatif composé d'habitants de plus de 70 ans, tirés au sort parmi les candidats déclarés ou issus du monde associatif ainsi que d'anciens élus ;
- Poursuite de la mobilisation du Conseil municipal d'enfants qui émet des propositions régulières auprès du Conseil municipal et dont le pôle scolarité jeunesse assure l'accompagnement et le suivi des actions.



# LA DÉMARCHE

La mise en place du budget participatif était prévue lors de la deuxième partie du mandat. Le cahier des charges établi par l'équipe municipale se voulait accessible et agile d'où l'élaboration d'un questionnaire simple, sous format numérique ou papier, avec la possibilité de participer via différentes solutions (Mail, courrier, formulaire en ligne). La Mairie a ainsi sanctuarisé un budget de 50 000 € voué à soutenir un projet issu de la société civile dans la mesure d'une prise en compte de l'intérêt général et à caractère intergénérationnel.

## ÉTAPES ET DÉROULEMENT

\* réalisation, animation, méthode, outils, prise en compte des citoyens à chaque étape, reconnaissance de la maîtrise d'usage, scénarios alternatifs, obstacles ou aléas rencontrés, innovations, etc.

A la suite de l'appel à proposition auprès des 16 000 habitants de la commune via l'ensemble des canaux de communication de la mairie et d'un affichage chez les commerçants, les habitants avaient la possibilité de déposer une idée en mairie, via un formulaire en ligne ou via une boîte Email dédiée. Seuls les habitants de la commune étaient éligibles sans limite d'âge mais avec une autorisation parentale pour les mineurs.

La mairie a partagé l'information sur le budget participatif dans le journal municipal, sur les panneaux lumineux, dans la PQR et les médias locaux ce qui a généré plusieurs articles : <https://c.leprogres.fr/politique/2024/12/10/que-feriez-vous-avec50-000-euros-pour-changer-votre-ville> [https://www.tl7.fr/actualites-loire/actualite/actualite\\_1/que-feriezvous-avec-50-000-euro\\_9850.html](https://www.tl7.fr/actualites-loire/actualite/actualite_1/que-feriezvous-avec-50-000-euro_9850.html) Le budget participatif a été officiellement lancé en 7 octobre 2024 pour une réponse avant le 1er décembre de la même année. La commune a ainsi reçu 72 propositions d'actions. Cependant, certaines ne rentraient pas dans la cadre de l'exercice car elles abordaient des sujets sans lien direct avec un projet (ex : garder 50 000 € pour désendetter la commune).

Les services techniques municipaux ont dès lors procédé à l'analyse des différentes propositions selon plusieurs critères :

- Faisabilité économique et respect de l'enveloppe allouée ;
- Faisabilité technique (espace disponible, sécurité, ...) ;
- Pertinence de la proposition (équipement inexistant, démarche déjà initiée...) ;
- Compétences communales ;
- Projet d'intérêt général (pas de demande individuelle).

A la suite de cette première analyse, le Maire et son équipe ont pu étudier l'ensemble de ces propositions. Ce travail a permis de sélectionner 7 projets suffisamment représentatifs qui concernaient 25 % des propositions reçues (mêmes enjeux, mêmes projets...).



## LA DÉMARCHE

Au regard de précédentes consultations du public via le journal municipal ou un formulaire de vote en ligne, qui n'ont mobilisé que très peu d'habitants et souvent les mêmes, le choix a été fait de départager les projets via un vote lors d'une manifestation communale, sans en prévenir préalablement les participants.

Tous ces projets ont ainsi été présentés lors de la cérémonie des vœux réunissant 700 personnes (représentants associatifs, habitants, élus, conseil des ainés, conseil municipal d'enfants, acteurs économiques...). Pour cela, la commune a utilisé une application de vote en direct en invitant tous les participants à s'exprimer via leur smartphone. L'accès se faisait par QR Code affiché sur chaque chaise.

### **Les sept projets retenus pour le vote du public :**

- Piste de pump-track ;
- Terrain de padel ;
- Jardin Sensoriel ;
- Echiquier géant ;
- Voies douces cyclables ;
- Parc de jeux pour enfants ;
- Accès PMR pour le Parcours de santé

A l'issue de la présentation du projet, c'est la création d'un terrain de Padel (tennis) qui l'a emporté. La municipalité a dès lors enclenché l'étude du projet au regard des infrastructures disponibles, en lien avec les associations concernées. Le principe est de favoriser l'accès à ce service à l'ensemble des habitants en prévoyant des créneaux publics indépendants des besoins des clubs de tennis du territoire.

Dans la continuité de ce vote, le cabinet du Maire a rédigé une réponse personnalisée par courrier à l'ensemble des habitants ayant fait des propositions. Cette réponse comportait notamment des éléments de réponses sur la proposition faite, les raisons de son éligibilité ou non et si besoin renvoyait vers les structures concernées (ex : contact au Département de la Loire pour un projet en lien avec la voirie départementale.). Certaines actions non retenues dans le dispositif du budget participatif ont cependant pu être intégrées dans les actions en cours ou à venir de la commune.



## LA DÉMARCHE

### IMPLICATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS & ACTRICES

\* parties prenantes, publics cibles, publics éloignés (nombre de personnes concernées), présence de contradictoire durant la démarche (quand (calendrier) et comment, quelles implications ?) etc.

Le premier budget participatif de Saint-Just Saint-Rambert a constitué une étape importante dans l'engagement citoyen et la démocratie locale. Cette initiative a mobilisé un large éventail d'acteurs, chacun jouant un rôle clé dans la réussite du projet. Le maire et le conseil municipal ont été les porteurs institutionnels de cette démarche, définissant les objectifs et encadrant le processus. Pour assurer une diffusion efficace de l'information et encourager la participation, plusieurs relais ont été activés : le Conseil des aînés, le Conseil municipal d'enfants, les associations locales ainsi que les offices municipaux dédiés au sport, à la culture et aux fêtes. Ces acteurs ont permis de toucher toutes les tranches d'âge et de renforcer la cohésion sociale autour du projet.

La communication a été déployée de manière diversifiée afin d'atteindre le plus grand nombre d'habitants possible. L'appel à propositions a été relayé par le journal municipal, les médias locaux, les panneaux lumineux de la ville, ainsi que par des contacts directs auprès des associations. Cette stratégie a permis d'impliquer sans distinction d'âge tous les habitants de la commune, favorisant ainsi une participation inclusive et représentative.

Une fois les propositions recueillies, elles ont été analysées par les services techniques municipaux pour en vérifier la faisabilité technique et budgétaire. Le vote final a été ouvert à l'ensemble des habitants et aux représentants associatifs, garantissant une décision collective et démocratique. Ce processus a non seulement permis de sélectionner des projets pertinents, mais aussi de renforcer le lien entre les citoyens et leur commune.

### RETOURS

\* évaluation en interne par le porteur de projet et par les citoyens, impact de la démarche sur le projet, suivi (retour auprès des habitants, continuité de l'association), expérience des citoyens, réussite ou échec et raisons ?

Actuellement la collectivité est en phase d'études techniques du futur site d'implantation du projet de padel (gestion des nuisances sonores, emplacement, budget définitif, modalités d'accès et gestion du calendrier de réservation...). Une information est prévue auprès des habitants dès que le calendrier de travaux sera plus précis.

L'outil de vote en direct a aussi montré ses limites avec certaines personnes peu à l'aide avec l'outil et surtout une saturation du dispositif durant le vote ne permettant pas à 100% des participants de voter. Si le principe est maintenu, un outil plus robuste sera sélectionné et plus de personnel sera mis à disposition des votants pour les accompagner.

